



RAPPORT DE PRESENTATION - Comité syndical du 06 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, à dix-huit heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame Patricia GOURMAND.

Membres titulaires présents : Patricia GOURMAND, Dominique PETITOT, Gilles PHILIPPE ; Thierry AVIET ; Jean-Michel BUGEON ; Olivier COURTOIS (suppléant de Henri ECHARD) ; Christophe DEQUESNE (suppléant de Christophe BERNARD) ; Bénédicte DOLIZE ; Dominique FEVRET ; Christophe HEIN ; Eliane LEpine ; Louis MIGNARD ; Rémy MORISOT ; Daniel PETEUIL ; Murielle SCHMITH ; Nicolas SIMONET ; Emmanuel SOMMANT (suppléant de Marie SCHWEITZER)

Membres titulaires excusés : Bruno MULLER donne pouvoir à Dominique PETITOT ; Catherine BURILLE ; Jean-René ESTIVALET ; Pascal MINARD ;

Membres en exercice : 21
Membres présents : 17
Suffrages exprimés : 18

Ouverture du Comité syndical à 18h15 par Madame Patricia GOURMAND, Présidente du SIEAVS.

Désignation du secrétaire de séance

Le Comité syndical désigne Gilles PHILIPPE en tant que secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Marché d'étude d'intégration et de transferts de compétences en eau potable et en assainissement collectif au 31 décembre 2025
- Marché de suivi des contrats de délégations de services publics et de prestations de services
- Devis plans des réseaux des nouvelles communes intégrées au 1^{er} janvier 2025

Informations

- Stratégie 2026
- Travaux en cours
- Devis en cours
- Agenda

01/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2024

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance de Comité syndical du 11 décembre 2024, Madame la Présidente propose au Comité de l'accepter s'il ne suscite aucune remarque.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le procès-verbal du 11 décembre 2024.

01-2025/ MARCHE D'ETUDE D'INTEGRATION ET DE TRANSFERTS DE COMPETENCES EN EAU POTABLE ET EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 31 DECEMBRE 2025

Madame la Présidente rappelle au Comité qu'une consultation a été lancée en groupement de commandes avec la Communauté de Communes Forêt, Seine et Suzon (CCFSS) pour la réalisation d'une étude d'intégrations et de transferts de compétences en Eau Potable et en Assainissement Collectif au 31 décembre 2025. Les communes concernées par cette étude sont les suivantes :

- En eau potable : Chanceaux, Poiseul-la-Grange, Saint-Seine-l'Abbaye, Trouhaut et Val Suzon pour la tranche ferme
- En assainissement collectif : Prenoys et Saint-Seine-l'Abbaye pour la tranche ferme et Darois pour la tranche optionnelle

Suite à la consultation, 8 offres ont été réceptionnées. Les résultats de l'analyse des offres sont présentés comme suit :

Candidat	G2C Ingénierie - Altereo	Artelia SAS	Espelia	KPMG Advisory	Verdi Ingénierie Bourgogne- Franche-Comté	Forvis Mazars	Caphornier	Cogite SAS
Adresse	1 Allée des Ginkgos ZAC du Chêne 69500 BRON	21 avenue Albert Camus 21000 Dijon	80 rue Taitbout 75009 Paris	51 Rue de St Cyr 69009 Lyon	2 rue de Fontaine- lès-Dijon 21000 Dijon	9 rue Madeleine Brès 25000 Besançon	54 boulevard Rodin 92130 Issy-lès- Moulineaux	20 boulevard Sébastopol 75004 Paris
Candidature	Complète	Complète	Complète	Complète	Complète	Complète	Complète	Complète

Critère prix	Candidat	Montant de l'offre de base corrigé HT	Montant de la tranche optionnelle corrigé HT	Montant total de l'offre corrigé HT	Note sur 50 points	Classement
	G2C Ingénierie - Altereo	41 040,00	5 000,00	46 040,00	32,31	6
	Artelia SAS	29 600,00	4 350,00	33 950,00	43,81	3
	Espelia	16 700,00	2 600,00	19 300,00	Offre anormalement basse	
	KPMG Advisory	42 570,00	3 850,00	46 420,00	32,04	7
	Verdi Ingénierie Bourgogne- Franche-Comté	30 300,00	4 600,00	34 900,00	42,62	4
	Forvis Mazars	27 625,00	2 125,00	29 750,00	50,00	1
	Caphornier	29 415,00	4 025,00	33 440,00	44,48	2
	Cogite SAS	36 605,00	5 200,00	41 805,00	35,58	5

Description des items des critères techniques :

- Item 1 : l'adaptation de la démarche proposée aux besoins spécifiques du marché (compréhension des enjeux de l'étude, pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs du projet, phasage claire et explicite des missions dédiées).
- Item 2 : Qualité du mémoire technique (clarté et structuration du document au regard du DCE, cohérence des moyens humains dédiés aux enjeux de l'étude, planification explicite des missions et prise en compte des contraintes potentielles dans la gestion du projet).
- Item 3 : Qualification et expérience des intervenants dédiés au projet (identification claire des personnes référentes, bonne répartition de l'équipe projet, exemples pertinents de projets similaires à l'étude d'intégration).
- Item 4 : Cohérence du calendrier proposé avec les attentes du marché (liens entre les étapes proposées et les ressources mobilisées, proposition de délais réaliste et respect de procédure de transferts de compétences sous tous ses aspects).

Critère technique	Candidat	Note sur 40 points	Classement	Critère planning	Note sur 10 points	Classement
	G2C Ingénierie - Altereo	38	3		8	2
	Artelia SAS	38	3		5	6
	Espelia	28	8		4	8
	KPMG Advisory	35	6		8	2
	Verdi Ingénierie Bourgogne-Franche-Comté	40	1		10	1
	Forvis Mazars	40	1		5	6
	Caphornier	30	7		7	5
	Cogite SAS	38	3		8	2

La commission des marchés à procédures adaptés du groupement, réunie le 22 janvier 2025, propose le classement suivant :

Note globale avant négociations	Candidat	Note	Classement
	G2C Ingénierie - Altereo	78,31	6
	Artelia SAS	86,81	3
	Espelia	Offre anormalement basse	
	KPMG Advisory	75,04	7
	Verdi Ingénierie Bourgogne-Franche-Comté	92,62	2
	Forvis Mazars	95,00	1
	Caphornier	81,48	5
	Cogite SAS	81,58	4

Au regard des éléments de l'analyse des offres, la commission propose une phase de négociation avec les offres suivantes :

- Mazars Bourgogne-Franche-Comté, notamment sur le réexamen de son planning prévisionnel
- Verdi Ingénierie Bourgogne-Franche-Comté, afin qu'ils soumettent leur meilleure offre financière
- Artelia SAS, notamment sur l'ajustement financier et technique de leur offre
- Espelia, notamment sur les justifications financières et techniques de son offre anormalement basse

Suite à la phase de négociations, seules 3 offres ont fait l'objet d'un retour. La commission s'est de nouveau réunie le 03/02/2025 et propose la classification suivante :

Critère prix	Candidat	Montant de l'offre de base corrigée HT	Montant de la tranche optionnelle corrigée HT	Montant de l'offre de base corrigée HT	Note sur 50 points	Classement
	Espelia	16 700,00	2 600,00	19 300,00	Offre anormalement basse	
	Forvis Mazars	27 625,00	2 125,00	29 750,00	50,00	1
	Verdi Ingénierie Bourgogne-Franche-Comté	30 300,00	3 800,00	34 100,00	43,62	2
	Artelia SAS	29 600,00	4 350,00	33 950,00	43,81	3

Selon les articles R2152-3 et R2152-4 du code de la commande publique, les justificatifs apportés par la société Espelia ne sont pas de nature à réintégrer l'offre dans le classement. Par conséquent, la commission propose de maintenir la considération de cette offre comme anormalement basse selon la méthode de la double moyenne, avec un seuil de prix fixé à 80%.

Le classement pour les notes technique et de planning, à la suite de la phase de négociation, est présenté comme suit :

Critère technique	Candidat	Note sur 40 points	Classement	Critère planning	Note sur 10 points	Classement
	Espelia	15	4		4	3
	Forvis Mazars	40	1		10	1
	Verdi Ingénierie Bourgogne-Franche-Comté	40	1		10	1
	Artelia SAS	28	3		2	4

Le classement final proposé par la commission d'appel d'offres est présenté comme suit :

Note finale	Candidat	Note	Classement
	Espelia	Offre anormalement basse	
	Forvis Mazars	100,00	1
	Verdi Ingénierie Bourgogne-Franche-Comté	93,62	2
	Artelia SAS	73,81	3

Madame la Présidente propose donc au Comité syndical de suivre l'avis de la commission des marchés à procédures adaptées du groupement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de rejeter l'offre de la société Espelia, considérée comme anormalement basse selon le code de la commande publique et en l'absence de justificatifs recevables présentés ;
- **DECIDE** de retenir l'offre de la société Forvis Mazars en groupement conjoint avec le cabinet Admys Avocats et Setec Hydratec SAS pour un montant total de 29 750,00 €HT, comprenant la tranche ferme à hauteur de 27 625,00 € HT et la tranche optionnelle à hauteur de 2 125,00 € HT ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente du SIEAVS, mandataire du groupement, pour procéder à la passation et au suivi du marché, à la sollicitation des dossiers de subventions, à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat et à la mise en place de toute démarche nécessaire au bon déroulement de ce marché.

002-2025/ MARCHE DE SUIVI DES CONTRATS DE DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Madame la Présidente informe le Comité qu'un bilan de la mission d'accompagnement du Cabinet Artelia et du Cabinet Roseval pour le suivi des contrats de délégation de services publics a été réalisé.

Suite à ce bilan, il est proposé de mettre en place un accompagnement de la façon suivante :

- Suivi externalisé via un marché de prestations intellectuelles :
 - Bilan de l'exercice N-1
 - Suivi des travaux, du renouvellement et du patrimoine
- Suivi en interne par les services du SIEAVS :
 - Suivi clientèle
 - Suivi des engagements contractuels

L'objectif est d'intégrer aux suivis, les nouveaux contrats de prestations de services pour les services de l'eau potable et de l'assainissement.

Les contrats suivis dans le cadre de cette mission seront donc :

- Contrats en délégation de services publics :
 - Contrat de concession en Eau Potable pour le secteur de Valmy-Suzon et en Assainissement pour le secteur du Basmont
 - Contrat d'affermage en Eau Potable pour le secteur des Varennes-Blanches
 - Contrat de concession en Eau Potable pour le secteur du Cresson
 - Contrat d'affermage en Assainissement pour le secteur du Suzon
- Contrats de prestations de services :
 - Contrat de prestations de services en Eau Potable pour les communes du secteur de l'IGNON et de l'OZE
 - Contrat de prestations de services en Assainissement Collectif pour les communes du secteur de l'IGNON et de l'OZE

Au regard de ces éléments, deux offres ont été présentées par Artelia SAS pour les prestations précitées en vue d'un suivi sur l'année 2025 :

- Suivi des contrats de délégation de service public à hauteur de 7 500,00 HT
- Suivi de l'ensemble des contrats précités à hauteur de 8 250,00 € HT

En complément de ces offres, deux lignes de prix sont indiquées pour information pour un suivi non programmé ou une assistance ponctuelle sur devis :

- Coût horaire : 115 € HT
- Coût journalier : 750 € HT

Madame la Présidente propose de retenir l'offre de la société Artelia SAS à hauteur 8 250,00 € HT afin d'inclure l'ensemble des contrats liés aux services du SIEAVS dans ce suivi. Elle rappelle que ce contrat est proposé pour l'année 2025.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre du cabinet Artelia SAS pour les prestations d'accompagnement au suivi des contrats de délégation de services publics et de prestations de services sur l'année 2025 se portant à hauteur de 8 250,00 € HT ;
- **DECIDE** d'inscrire les sommes aux budgets selon les clés de répartition définies ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

003-2025/ DEVIS PLANS DES RESEAUX EN EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DE LAMARGELLE

Madame la Présidente expose au Comité que suite à l'entrée de la commune de Lamargelle au SIEAVS, le 23 janvier 2025, il convient de reprendre et de mettre à jour les plans du réseau d'eau potable communal en classe A.

Une offre est présentée par la société Cartolia Ingénierie et se porte à hauteur de 7 945,00 € HT.

Le Comité Syndical du SIEAVS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de Cartolia Ingénierie pour la reprise des plans du réseau d'eau potable de la commune de Lamargelle se portant à hauteur de 7 945,00 € HT ;
- **PRECISE** que la dépense afférente sera inscrite au budget ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

004-2025/ DEVIS PLANS DES RESEAUX EN EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DE PONCEY-SUR-L'IGNON

Madame la Présidente expose au Comité que suite à l'entrée de la commune de Poncey-sur-l'Ignon au SIEAVS, le 23 janvier 2025, il convient de mettre à jour les plans du réseau d'eau potable communal en classe A.

Une offre est présentée par la société Cartolia Ingénierie et se porte à hauteur de 3 570,00 € HT.

Le Comité Syndical du SIEAVS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de Cartolia Ingénierie pour la mise-à-jour des plans du réseau d'eau potable de la commune de Poncey-sur-l'Ignon se portant à hauteur de 3 570,00 € HT ;
- **PRECISE** que la dépense afférente sera inscrite au budget ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

006-2025/ DEVIS PLANS DES RESEAUX EN EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DE TURCEY

Madame la Présidente expose au Comité que suite à l'entrée de la commune de Turcey au SIEAVS, le 23 janvier 2025, il convient de compléter les plans du réseau d'eau potable communal en classe A.

Une offre est présentée par la société Cartolia Ingénierie et se porte à hauteur de 5 355,00 € HT.

Le Comité Syndical du SIEAVS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de Cartolia Ingénierie pour compléter les plans du réseau d'eau potable de la commune de Turcey se portant à hauteur de 5 355,00 € HT ;
- **PRECISE** que la dépense afférente sera inscrite au budget ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

Informations diverses

Stratégie 2026

Madame la Présidente mentionne au Comité syndical que la structuration du SIEAVS en vue de 2026 se poursuit. La dernière étude d'intégrations et de transferts de compétences devrait se finaliser en 2025, si les organes délibérants de chaque entité partie prenante le souhaitent.

Elle informe que les communes de Lamargelle, Poncey-sur-l'ignon et Turcey ont été intégrées au SIEAVS au 23 janvier 2025 suite à la parution de l'arrêté préfectoral.

Elle rappelle que le transfert obligatoire des compétences Eau Potable et Assainissement aux communautés de communes voulu par la loi NOTRe est toujours en vigueur.

Elle informe le Comité que l'étude sur le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la CCFSS au SIEAVS a débuté.

En parallèle des études structurantes (études d'intégrations, schéma directeurs...), une réflexion sera portée en interne sur le fonctionnement futur du syndicat d'une part pour la période transitoire 2026 – 2028 et d'autre part à compter de 2029.

Points sur les devis acceptés depuis la séance du 11/12/2024

Entreprise	Travaux	Prix en € HT
MOINGEON TP	Reprise de la traversée de paroi de la vidange du réservoir de Léry et réparation de 2 fissures	2 900,00

Information programme de travaux et actions en cours

Madame la Présidente informe le Comité syndical qu'une commission finances plénière se tiendra le mercredi 5 mars prochain à 18h00. La proposition de programme de travaux 2025 y sera détaillée.

Madame la Présidente présente tout de même au Comité les principales actions et travaux en cours.

- Travaux en cours :
 - Rue du Château à Messigny-et-Vantoux en Eau Potable
 - Mise-à-niveau des installations de Champagny en Eau Potable
 - Mise-à-niveau des installations de Léry en Eau Potable
 - Reprise de 3 boîtes de branchements en Assainissement Collectif sur Messigny-et-Vantoux et Bellefond
 - Lotissement les Prés de Barges à Bellefond pour les réseaux d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif à récupérer (menés par la commune)
- Travaux en attente de finalisation :
 - Réservoir de Léry (traversées de parois + canalisation d'amenée et de sortie)
 - Regards d'assainissement collectif du chemin de l'Abreuvoir à Asnières-lès-Dijon
- Actions en cours :
 - Etude des pressions agricoles à Bligny-le-Sec
 - Protection de captage des sources de la Dhuys à Bligny-le-Sec, du Cresson à Saint-Martin-du-Mont, des Soitures à Champagny
 - Rétrocessions du lotissement du Clos Passavent à Messigny-et-Vantoux et du lotissement des Prés de Cestres à Saint-Martin-du-Mont
 - Servitude pour les écluses de Lamargelle
 - Réalisation des plans des communes intégrées en 2024 et 2025
- Travaux en attente de réception définitive :
 - Rue Haute et Grande rue à Vaux-Saules en Eau Potable
 - Rue du Moulin à Messigny-et-Vantoux en Eau Potable
 - Rue du Basmont à Ruffey-lès-Echirey et rue du Moulin à Messigny-et-Vantoux en Assainissement Collectif

- Travaux et actions à lancer dans les prochaines semaines :
 - Réservoir de Saussy en Eau Potable (fin mars)
 - Schéma directeur d'assainissement sur Léry
 - Etude d'interconnexion en Eau Potable sur Bligny-le-Sec et Champagny
 - Mise à niveau des équipements de Turcey en Eau Potable
 - Mise à niveau des équipements de Lamargelle et Poncey-sur-l'IGnon en Eau Potable
 - Reprise de regards en Assainissement Collectif sous la couche de roulement sur Messigny-et-Vantoux

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente interroge le Comité sur les éventuelles remarques ou questionnements qu'il souhaite relever.

Madame la Présidente lève la séance.

Agenda

- Mercredi 12 février à 11h : Réunion avant travaux au 9 rue d'Asnières à Bellefond
- Mercredi 12 février à 15h : Réunion de chantier pour les travaux d'eau potable à Vantoux
- Mercredi 12 février à 16h : Réception chantier de Vaux Saules puis présentation à tous à compter de 17h30
- Vendredi 14 février à 10h : Signature rétrocession Lotissement Clos Passavent Messigny-et-Vantoux
- Lundi 17 février à 14h : COPIL de lancement de l'étude d'intégrations au 31 décembre 2025
- Mardi 18 février à 14h : Réunion diagnostic des pressions agricoles à Bligny-le-Sec
- Mercredi 26 février à 14h : Réunion de bureau SIEAVS
- Mercredi 5 mars à 18h00 : Commission plénières finances
- Lundi 17 mars : Lancement de la campagne de changement des compteurs sur les nouvelles communes
- Jeudi 27 mars à 18h15 : Comité Syndical – Vote du budget
- Mercredi 23 avril à 14h : Réunion trimestrielle Suez